

**Nombre de conseillers**

En exercice : 10
Présents : 8
Absents : 2
dont représentés : 0
Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 8

Date de la convocation

11/10/2022

Date de publication

26/10/2022

Séance du 18 octobre 2022 à 18h00

Le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, Mairie de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, C. CANAL, C. CODDET, J. CHIPAUX, A. FESSLER, E. PARROT, L. BROS-ZELLER

Membres absents : A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, D. VALLVERDU

Secrétaire de séance : E. PARROT

Décision du bureau n°2022-007

Objet : Demande de subvention - association Le Cru rougegouttois 1951

Vu

- l'arrêté préfectoral n° 90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- l'organisation d'une exposition sur Rougegoutte et ses habitants en 1951, par l'association « Le cru rougegouttois 1951 », consistant notamment en la création d'une trentaine de panneaux photo informatifs qui seront exposés à Rougegoutte en février 2023,
- la demande de soutien financier de cette action introduit par l'association,

Monsieur le Président sollicite des membres du bureau de se positionner sur cette demande.

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

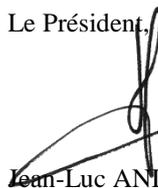
DECIDE de ne pas accorder de subvention à l'association le Cru rougegouttois 1951, pour la création de l'exposition projetée, cette projet ne revêtant pas d'intérêt communautaire.

Ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2 - Antenne Giromagny

Étueffont, le 30 novembre 2022,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,


Éric PARROT